

Publication du dispositif

L'auditeur du Tribunal militaire de division 2

A vous:

Jobin Stéphane Pierre-André, fils de Pierre-André et de Nelly, née Matile, né le 24 mars 1976, à La Chaux-de-Fonds, originaire des Bois, cuisinier, précédemment domicilié à 2072 Saint-Blaise, En Vuidegrange 12, actuellement sans domicile connu; précédemment cuis trp, cp EM rgt inf 8, actuellement inapte au service;

vous êtes avisé que l'auditeur du Tribunal militaire de division 2 a rendu le 19 décembre 2002 une ordonnance de non-lieu:

1. L'enquête pénale militaire ordonnée le 12 mars 2001 contre Jobin Stéphane, Piere-André est clôturée par un non-lieu.
2. Les frais de l'enquête sont supportés par la Confédération.

La présente ordonnance de non-lieu deviendra définitive si dans les 20 jours dès sa publication elle n'a pas fait l'objet d'un recours adressé au major von Planta Andreas, Lenz & Staehelin, Grand-Rue 25, 1211 Genève 11, avec indication des motifs et conclusions.

1^{er} avril 2003

Auditeur du Tribunal militaire de division 2

Dispositif

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.04.2003
Date	
Data	
Seite	2592-2592
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 166

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.